

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de zonage d'assainissement de la commune.

Par arrêté du 30/08/2018 le Maire de la commune de Peslières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune.

L'enquête publique se déroulera dans la commune pour une durée de 31 jours, du 17 septembre 2018 à 9h00 au 17 octobre 2018 à 12h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique, du 17 septembre 2018 à 9h00 au 17 octobre 2018 à 12h00 en mairie de Peslières aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de mairie (www.peslieres.fr).

Mr Franck de MAGALHAES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif Clermont-Ferrand.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Peslières afin de répondre aux demandes d'information présentées. Les permanences du commissaire enquêteur sont fixées :

- Le 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Le 08 octobre 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête sur ce projet de zonage d'assainissement sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public (jeudi de 9h00 à 16h00) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Peslières, le Bourg – 63580 PESLIERES, lequel les annexera au registre ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.peslieres022@orange.fr.

Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès qu'ils auront été transmis, pourront être consultés pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Peslières, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la mairie.